



**Grève et blocage  
de nos sites le  
3 avril 2018**

# Agents privé-public de la collecte et du traitement des déchets

## UNIS POUR NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER ET FAIRE RECONNAÎTRE NOTRE PÉNIBILITÉ

Après la loi El Khomri et les ordonnances Macron, tout est mis en place pour nous imposer toujours plus de flexibilité et d'impunité à nos patrons et donneurs d'ordres.

Notre travail quotidien est vital pour les populations, car nous sommes les garants de la salubrité publique, mais il est également mortifère pour ceux qui le pratiquent.

Dix-sept ans d'espérance de vie en moins que la moyenne générale, sans parler de notre espérance de vie en bonne santé et, aujourd'hui, que ce soit dans le privé ou le public, tout est fait pour qu'il n'y ait aucune réparation, ni prévention (suppression des CHSCT).

### UNE MORTALITÉ DES PLUS IMPORTANTES

Malheureusement, nos missions sont des plus dangereuses, de par l'environnement urbain et routier, mais également avec l'utilisation quotidienne de nos engins de travail.

Malgré nos nombreuses demandes, aucun chiffre ne nous a été communiqué sur ce sujet.

**Mais nous ne sommes pas dupes! Nombreux sont les cas autour de nous et nous pouvons donner comme exemple les 3 morts par an à Véolia Ile-de-France.**

### UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DE NOS MISSIONS

Parce que nos missions et notre pénibilité et insalubrité sont identiques, que l'on soit dans le public ou dans le privé, **nous revendiquons la création d'un Statut Unique Public du travailleur de la filière déchets.**

Ce statut aura pour but d'élargir à l'ensemble de la filière l'inscription dans la catégorie active permettant un départ anticipé et d'inscrire dans la catégorie active insalubre tous les agents dont les missions sont les plus pénibles.

**Pour que ces départs anticipés se fassent à taux plein, nous revendiquons également les bonifications nécessaires pour garantir une pension de retraite décente.**

Qui dit carrière plus courte dit nécessairement accélérateur de carrière pour arriver en fin de carrière au même niveau salarial qu'une fin de carrière normale.

### EN FINIR AVEC LE DUMPING SOCIAL DANS LE PRIVÉ

Les missions de collecte et de traitement des déchets sont **déléguées au secteur privé bien trop souvent au moindre coût et au moins-disant social.** La CGT est contre le dumping social auquel se livrent les entreprises privées pour décrocher des marchés, car in fine ce sont essentiellement **les salariés et la qualité du service aux populations qui servent de variable d'ajustement** : les salariés perdent **acquis, pouvoir d'achat, et subissent des dégradations importantes de leurs conditions de travail** lors des transferts d'une entreprise à l'autre et les populations, elles, subissent des **dégradations du service rendu** et le **surcoût** qu'entraîne obligatoirement une délégation de service public. D'un côté **les entreprises ne respectent pas l'annexe 5 de la Convention Collective des Activités du Déchet et imposent**

**baisses de salaires et pertes des acquis**, de l'autre côté les **autorités organisatrices et donneuses d'ordres ne respectent pas les cahiers de clauses techniques particulières** pourtant obligatoires lors des appels d'offres de marchés publics et qui **imposent la prise en compte des critères sociaux et environnementaux.**

Pour contrer ce phénomène, nous revendiquons donc la **création d'un Service public national pour la filière collecte et traitement des déchets**, son développement pour assumer la gestion intégrale de l'ensemble des déchets produits en France et le développement de la recherche nécessaire pour les traiter proprement et dignement en France. À la clé : de très nombreuses créations d'emplois.



# Notre insalubrité et notre pénibilité Une urgence à reconnaître !

## Parce que :

- Nous avons une espérance de vie en bonne santé des plus courtes...
- Nos travaux sont insalubres et pénibles...
- Nos déchets sont le quotidien de tout le monde
- Nos missions vont dans l'intérêt de tous, donc sont d'intérêt public !

## Nous revendiquons :



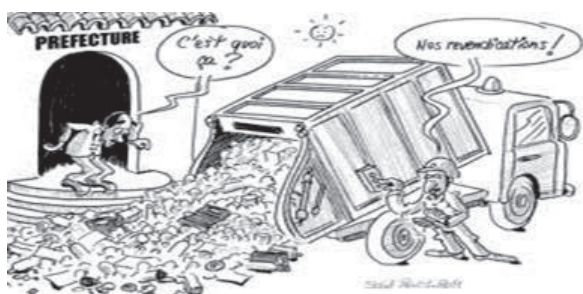
**Un départ anticipé de 5 ans à taux plein** pour tous les acteurs de la filière, du balayeur aux agents des centres de traitement des déchets, par une reconnaissance de la pénibilité et de l'insalubrité (bonification de 1 an et 8 mois tous les 5 ans).

**Un départ anticipé de 10 ans à taux plein** pour les métiers exposés à l'insalubrité et la pénibilité (ripeurs, agents de tri, etc.) avec donc une bonification de 3 an et 4 mois tous les 5 ans.

**Réduction de la durée de travail de 20 %** pour les équipages de jour et de 30 % pour les équipages de nuit, soit respectivement 28 h./semaine pour les équipages de jour et 24 h30/semaine pour les équipages de nuit.

**Création d'un Statut unique public des travailleurs des déchets** permettant une embauche à **1800 €** et doublement en fin de carrière.

**Création d'un service public national** pour la filière collecte et traitement des déchets, car nos missions sont **d'intérêt public!**



LE SERVICE PUBLIC *territorial*  
C'EST UN *bien* PUBLIC

**Dans le prolongement du mécontentement général**

**exprimé le 22 mars, pour nos revendications,**

**à partir du 3 avril prochain,**

**privé-public, tous ensemble,**

**bloquons nos dépôts, nos services,**

**nos usines, nos machines, jusqu'à**

**l'obtention de nos revendications légitimes.**